

Motion TCA

NON À L'EXPÉRIMENTATION DE L'ÉCLATEMENT DU RECOUVREMENT DES AFM DU CONTRÔLE AUTOMATISÉ

Nous, agent.e.s de la TCA, réuni.e.s en assemblée générale le 1^{er} décembre 2017 à l'appel de la CGT, avons appris que la direction générale veut expérimenter en 2018 le recouvrement forcé de certaines amendes forfaitaires majorées du contrôle automatisé, dans d'autres postes ou services, avec les dettes d'impôts et du secteur local.

Nous avons pris bonne note qu'à l'occasion du groupe de travail du 30 novembre 2017 à Bercy, le chef du service Gestion Fiscale de la DGFIP a déclaré que la TCA marchait bien et qu'il n'y avait pas de raison de la démanteler à court ou moyen terme et donc, de généraliser cette partie de l'expérimentation après 2018.

Pour autant, nous constatons que malgré tout l'expérimentation va se faire :

- des AFM seront extraites des fichiers de la TCA pour être transférées ailleurs,
- des emplois seront supprimés à la TCA pour compenser cette baisse de charge (pourtant officiellement temporaire).

Aussi, les propos lénifiants de la direction générale ne nous rassurent pas quant à l'avenir de notre service et de nos emplois. Si la direction générale ne souhaite pas inclure les amendes forfaitaires majorées contrôle automatisé dans le dispositif d'unification du recouvrement forcé, quel est l'intérêt de les inclure dans l'expérimentation ?

Cela ne peut que nous faire craindre le démantèlement de la TCA et compliquer inutilement les tâches des collègues expérimentateurs.

C'est pourquoi nous, agent.e.s de la trésorerie du contrôle automatisé demandons par cette motion :

- le retrait des amendes du contrôle automatisé du processus d'expérimentation de l'unification du recouvrement forcé,
- le maintien de tous les emplois et le comblement de toutes les vacances d'emplois du poste.

Motion votée à l'unanimité des 74 agents présents à l'AG